

PREVENTION DU RISQUE DISCRIMINATOIRE DANS LA REGULATION DES ENTREES EN FORMATION

ZONE DE RISQUE DISCRIMINATOIRE

PRECONISATIONS IDENTIFIEES :
- Vérifier la qualité du processus de sélection par l'OF

- Faire intégrer dans le tableau de régulation l'élément d'information suivant : « Suite de parcours »

- Faire modifier la fiche de prescription afin d'y intégrer l'information suivante : « Mise en attente répétitive »

- Ajouter des critères de décision complémentaires au-delà des critères de base :

1. Possibilité de suivre toute la formation
2. Mise en attente répétitive
3. Equilibre des publics (demande explicative à l'OF non basée sur des critères discriminatoires prohibés)

